

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1112

29 avril 2015

SOMMAIRE

Ace Racing S.A.	53337	Fresco International S.à r.l.	53376
Alba Real Estate GP S.à r.l.	53335	Halfwinder SPF	53351
Arche Family Office	53335	Intentum Capital S.A.	53332
Aste Immo S.à r.l.	53334	Interoute Communications Holdings S.A.	53332
BALTHASAR FinPar SA	53337	Intu Zaragoza Holding S.à r.l.	53342
Barcon S.A.	53336	Intu Zaragoza S.à.r.l.	53369
Batibien S.A.	53334	Jamp S.à.r.l.	53345
Beryl Shipping S.A.	53333	LSREF3 Octopus Holdings S.à r.l.	53339
Beta-Medical S.à r.l.	53336	Luxembourg Investment Company 40 S.à.r.l.	53338
BG Dragon China	53336	NW DP Investment S.à r.l.	53331
Bock Senior Capital Advisors S.à r.l.	53333	Oxbow Sulphur & Fertiliser S.à r.l.	53330
Bolder S.A., SPF	53351	Piccio Investments S.à r.l.	53338
Botterfok SPF S.A.	53351	PPMT S.à r.l.	53331
Bruni S.à r.l.	53333	Precafin S.A.	53331
Capita International Limited, Luxembourg Branch	53337	PSME-Promotion of Small and Medium Si- zed Economy	53337
Carling Lake Sàrl	53336	Silverton Properties S.à r.l.	53331
CeFeA S.A.	53332	SL Bielefeld SP S.à.r.l.	53334
CitCor Franconia Dresden III S.à r.l.	53330	Sparinvest S.A.	53335
CitCor Franconia Dresden II S.à r.l.	53330	T.M.C. International S.A.	53331
Classicmania S.à r.l.	53330	Xantis	53334
Credit Suisse Nova (Lux)	53330		
Facs Investments Holdings I S.à r.l.	53376		

Oxbow Sulphur & Fertiliser S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 144.513.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015043651/9.

(150050180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

CitCor Franconia Dresden II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.151.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015042785/10.

(150049249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

CitCor Franconia Dresden III S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.168.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015042786/10.

(150049252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Credit Suisse Nova (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 111.925.

Le bilan au 31 octobre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2015.

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2015042796/11.

(150049378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Classicmania S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 23, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 116.695.

Die Gesellschafter Versammlung vom 20. Dezember 2013 hat beschlossen:

Den aktuellen Geschäftssitz von CLASSICMANIA SARL, an der 15 Avenue de la Faïencerie, per 29.2.2014 an die Avenue Pasteur 23 auf Luxemburg-Limpertsberg zu 2311 verlegen.

Luxembourg, den 17.3.2015.

CLASSICMANIA SARL

Eugen Odermatt

Inhaber und einziger Gesellschafter / Dipl. Kulturmanager SAWI

Référence de publication: 2015042788/14.

(150049218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

PPMT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8370 Hobscheid, 102, rue de Kreuzerbuch.
R.C.S. Luxembourg B 168.103.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015043678/9.

(150050318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Precafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 175.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRECAFIN S.A.

Référence de publication: 2015043681/10.

(150049998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Silverton Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 151.303.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015043709/10.

(150049739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

NW DP Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 160.474.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015043645/12.

(150050059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

T.M.C. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 3B, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 100.499.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Derenbach, le 03/03/2015.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2015043749/13.

(150049916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Intentum Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 170.340.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 octobre 2014

- Monsieur Fabrice Caurla, employé privé, né le 04 février 1983 à L-Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4107 Esch-sur-Alzette, 3, rue Emile Eischen, est nommé nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Alain Vasseur, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

- la société Hifin S.A., société anonyme, inscrite auprès du registre de commerce de Luxembourg sous le n° B 49 454 et ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent est nommée en tant que Commissaire aux Comptes en remplacement de la société Triple A Consulting S.A., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

Certifié sincère et conforme
INTENTUM CAPITAL S.A..

Référence de publication: 2015041688/17.

(150047753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Interoute Communications Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 214.535.713,75.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 109.435.

—
Extrait des résolutions prises par les actionnaires le 30 juin 2011

En date du 30 juin 2011, les actionnaires d'Interoute Communications Holdings S.A. («La Société») ont pris la résolution suivante:

- De renommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l., dont le siège social sis à 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistré auprès du RCS sous le numéro B65477 en qualité de personne chargée du contrôle des Comptes pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Luxembourg, le 13 mars 2015.

Luxembourg Corporation Company SA
Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2015041666/18.

(150047697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

CeFeA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 139.821.

—
EXTRAIT

La société GLH SHIPPING S.A., administrateur et administrateur-délégué de la société CEFEA S.A., a changé la dénomination en YACHT REGISTRATION ASSOCIATES S.A. en date du 15/12/2014.

Le siège social a été transféré à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

La société anonyme YACHT REGISTRATION ASSOCIATES S.A. est représentée par Madame Nina MEYER, employée privée, née le 23.11.1984 à Ettelbruck (L) demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, avec signature individuelle et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société
André HARPES
Le domiciliataire

Référence de publication: 2015042777/19.

(150049183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Bruni S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 190.923.

—
Extrait des résolutions prises en date du 12 mars 2015

- Le siège social de la société est transféré du 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg au 412F Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 12 mars 2015.

Certifié sincère et conforme

BRUNI S.à r.l.

Référence de publication: 2015042738/14.

(150049021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Beryl Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 157.272.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société du 19.12.2014

En date du 19.12.2014, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société adopte à l'unanimité la résolution suivante:

a) Nominations

Est nommé Administrateur-Délégué

Madame Nancy Aleida Bleumer, demeurant à 4, rue Guillaume Stolz, L-8126 Bridel.

Son mandat expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2020

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015042749/15.

(150048947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Bock Senior Capital Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 41.425,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.408.

—
Extrait des décisions prises par les associés du 27 février 2015

Veillez noter que suite aux résolutions prises par les associés de la Société en date du 27 février 2015, les changements suivant ont eu lieu:

- Nomination de Monsieur Simon Barnes, né le 02 décembre 1962 à Liverpool, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 15 rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, en tant que gérant classe B de la Société avec effet immédiat.

- Acceptation de la démission de Monsieur Keith Greally avec effet au 27 février 2015.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Gregory Wallace, (gérant de classe A);

- M. Thomas Alber, (gérant de classe A);

- M. Jeffrey C. Hadden, (gérant de classe A);

- M. Maxence Monot, (gérant de classe B);

- M. Amine Zouari, (gérant de classe B);

- M. Wayne Fitzgerald, (gérant de classe B); and

- M. Simon Barnes, (gérant de classe B).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015042737/25.

(150048979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Xantis, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 140.689.

Les comptes annuels du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015042658/10.

(150048317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

SL Bielefeld SP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 109.981.

Il résulte de la lettre de démission de monsieur Keith Greally la résiliation de son mandat en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 13 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Pour La société

Référence de publication: 2015041251/13.

(150047142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Aste Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 54, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 182.368.

Extrait d'acte du 17.03.2014

Cession de parts sociales

Madame Stéphanie GUERDER - 3 Rue des Capucines F-57940 METZERVISSE cède par la présente ses 33 parts sociales à Monsieur SOMMA Stefano - 2 Rue de Mondercange L-4395 PONTPIERRE.

Madame Angélique GUILHEM - 2 Rue de Mondercange L-4395 PONTPIERRE cède ses 33 parts sociales à Monsieur SOMMA Stefano - 2 Rue de Mondercange L-4395 PONTPIERRE.

Monsieur SOMMA Stefano précité - est détenteur de la totalité des parts sociales à compter de ce jour, soit 100 parts sociales

Référence de publication: 2015042719/15.

(150049077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Batibien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4431 Belvaux, 65, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 76.849.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 12/03/2015, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société BATIBIEN S.A., avec siège social à L-4431 Belvaux, 65, rue des Champs, de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Radia DOUKHI, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Radia DOUKHI.

Référence de publication: 2015042747/16.

(150048954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Sparinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 81.400.

—
Auszug aus der ordentlichen Generalversammlung vom 2. März 2015

Die jeweiligen Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Per Noesgaard, Henrik Lind-Granbaek und Richard Jacqué wurden bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2018 abgehalten wird, verlängert. Die neue Privatadresse von Per Noesgaard lautet Stisager 100, DK-2600 Glostrup, Dänemark.

Das Mandat des Wirtschaftsprüfers Ernst & Young wurde nicht verlängert. Deloitte Audit, S.à r.l., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, wurde als neuer Wirtschaftsprüfer bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2016 stattfindet, ernannt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. März 2015.

SPARINVEST S.A.

Référence de publication: 2015041272/17.

(150046779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Alba Real Estate GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5362 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 191.377.

—
EXTRAIT

Par résolutions prises le 12 mars 2015, l'associé unique de la Société a décidé de nommer M. Christophe Schmit, né le 20 mai 1968 à Reims, France, et ayant son adresse professionnelle au 41, rue de Villiers, 92523 Neuilly-Sur-Seine, France, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais constitué, au 12 mars 2015, des personnes suivantes:

- M. Charles Giraldez;
- M. Christophe Schmit; et
- M. Stewart Kam-Cheong.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 13 mars 2015.

Référence de publication: 2015041372/18.

(150047534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Arche Family Office, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 172.736.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 29 septembre 2014

L'Assemblée générale a pris la résolution suivante:

Après délibération, l'assemblée à l'unanimité décide de nommer un Administrateur Indépendant, Administrateur de catégorie A, Monsieur Yves Repiquet, Avocat au Barreau de Paris, domicilié professionnellement au 87 Avenue Kleber, F-75116 Paris. Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de l'année sociale se terminant le 31 décembre 2019.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 08 décembre 2014

L'Assemblée générale a pris la résolution suivante:

Après délibération, l'assemblée à l'unanimité décide de nommer un Administrateur Indépendant, Administrateur de catégorie A, Monsieur Laurent Dassault, Dirigeant de Sociétés, domicilié professionnellement au 9 Rond-point des Champs Elysées, F-75008 Paris. Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de l'année sociale se terminant le 31 décembre 2019.

Référence de publication: 2015041350/19.

(150047718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Carling Lake Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 134.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015042773/9.

(150049296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Barcon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 88.605.

Statuts coordonnés rectifiés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21/02/2013 -
L130031561.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015041414/11.

(150047790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Beta-Medical S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 125.092.

AUSZUG

Den Rücktritt mit sofortiger Wirkung von Frau Liane HAMMERLA, als Geschäftsführerin, wird von den Gesellschafter
angenommen

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 11. März 2015.

Für BETA-MEDICAL S.à r.l.

Référence de publication: 2015041416/13.

(150047811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

BG Dragon China, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 178.498.

Extrait d'une résolution circulaire du conseil d'administration de la Société du 2 mars 2015:

Il résulte de ladite résolution que:

- la démission de Monsieur Mario Andrea BECCARIA, membre du conseil d'administration de la Société, avec effet au
2 février 2015, a été acceptée;

- Madame Claudia VACANTI a été nommée président du conseil d'administration de la Société;

- Madame Barbara MALAGUTTI, Head of Marketing de Banca Generali S.p.A., avec adresse professionnelle à Via
Machiavelli 4, I-34132 Trieste, Italie, a été cooptée en tant qu'administrateur et vice-président du conseil d'administration
de la Société avec effet au 2 mars 2015. Sa nomination définitive sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale des
actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2015041418/21.

(150047692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

PSME-Promotion of Small and Medium Sized Economy, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 88.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015043149/9.

(150049029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Ace Racing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 128.504.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Mention rectificative du dépôt n° L140187125 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015042696/11.

(150049551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

BALTHASAR FinPar SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

R.C.S. Luxembourg B 29.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

BALTHASAR FinPar S.A.

Référence de publication: 2015042742/12.

(150049553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Capita International Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 186.267.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de la société CAPITA INTERNATIONAL LIMITED prises en date du 17 mars 2015 que:

1. Les démissions de Monsieur Ian ROBERTS, de Monsieur Bruno BEERNAERTS et de Monsieur Patrick MOINET en tant que représentants permanents de la Succursale ont été acceptées avec effet au 27 février 2015;

2. Les personnes suivantes ont été nommées représentants permanents de la Succursale avec effet au 27 février 2015 et ce pour une durée indéterminée:

(i) Monsieur Eric MAGRINI, né le 20 mars 1963 à Luxembourg, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg;

(ii) Madame Aurore CALVI, née le 6 avril 1973 à Luxembourg, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg; et

(iii) Monsieur Livio GAMBARDELLA, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi, Italie, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 18 mars 2015.

Référence de publication: 2015042768/22.

(150049675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

**Picchio Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Luxembourg Investment Company 40 S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 194.946.

In the year two thousand and fifteen.

On the fourth day of March.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

1. BERGONIA INVESTMENTS S.à r.l., a private limited company, with its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade register under number B 149542

represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch/Alzette, by virtue of the attached proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole shareholder of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Luxembourg Investment Company 40 S.à r.l.", having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with R.C.S. Luxembourg section B numéro 194946, incorporated by deed of Me Francis KESSELER, on January 12, 2015 not yet published in the Mémorial (the "Company"),

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The name " Picchio Investments S.à r.l." is adopted by the Company and article 4 of the articles of association of the Company is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 4.** The company's name is " Picchio Investments S.à r.l."."

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze.

Le quatre mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

1. BERGONIA INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert et enregistrée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B149542

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, domicilié professionnellement à Esch/Alzette, en vertu de la procuration ci-jointe sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée "Luxembourg Investment Company 40 S.à r.l.", ayant son siège à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 194946, constituée par acte devant Me Francis KESSELER en date du 12 janvier 2015, non encore publié au Mémorial (la «Société»),

et que la comparante a pris la résolution suivante:

Première résolution

La dénomination "Picchio Investments S.à r.l." est adoptée par la Société et l'article 4 des statuts de la Société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société prend la dénomination de "Picchio Investments S.à r.l."."

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 mars 2015. Relation: EAC/2015/5630. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015041744/69.

(150047770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

LSREF3 Octopus Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.762.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 182.248.

In the year two thousand and fifteen, on the fifth day of March,

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 37,243,125.- (thirty-seven million two hundred forty-three thousand one hundred twenty-five euro), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the register of trade and companies of Luxembourg (registre de commerce et des sociétés de Luxembourg) (the "RCS") under number B 91796 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Ms. Valérie Fagnant, employee with professional address in Bertrange, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange on 5 March 2015,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF3 Octopus Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with a share capital of EUR 4,506,500.- (four million five hundred six thousand five hundred euro), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 182248 and incorporated under the initial name of LSREF3 Lux Investments IV S.à r.l. pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 29 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 16 January 2014, number 147, which articles of incorporation have been amended for the last time on 17 December 2014 by a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial dated 16 January 2015, number 119 (the "Company").

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

A. The entire issued share capital represented by 36,052 (thirty-six thousand fifty-two) shares is held by the Sole Shareholder;

B. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda; and

C. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 255,500.- (two hundred fifty-five thousand five hundred euro) in order to raise it from its current amount of EUR 4,506,500.- (four million five hundred six thousand five hundred euro) to an amount of EUR 4,762,000.- (four million seven hundred sixty-two thousand euro) by the creation and issue of 2,044 (two thousand forty-four) new ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty five euro) each (the “New Shares”) and subscription and payment of the New Shares by the Sole Shareholder by a contribution in cash for a total subscription amount of EUR 255,500.- (two hundred fifty-five thousand five hundred euro);

2) Subsequent amendment of article 6 of the Company’s articles of association to reflect the share capital increase proposed above; and

3) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, then asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 255,500.- (two hundred fifty-five thousand five hundred euro) so as to raise it from its current amount of EUR 4,506,500.- (four million five hundred six thousand five hundred euro) to an amount of EUR 4,762,000.- (four million seven hundred sixty-two thousand euro) by the creation and issue of 2,044 (two thousand forty-four) New Shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty five euro) each, in consideration of a contribution in cash by the Sole Shareholder of an aggregate amount of EUR 255,500.- (two hundred fifty-five thousand five hundred euro).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe for 2,044 (two thousand forty-four) New Shares with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) per share and to make payment in full for such New Shares by a contribution in cash for a total subscription amount of EUR 255,500.- (two hundred fifty-five thousand five hundred euro) which is entirely allocated to the share capital of the Company.

All the 2,044 (two thousand forty-four) New Shares issued are therefore fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder so that the amount of EUR 255,500.- (two hundred fifty-five thousand five hundred euro) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the above-resolved share capital increase, the Sole Shareholder now holds 38,096 (thirty-eight thousand ninety-six) ordinary shares of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Company’s articles of association to reflect the share capital increase resolved above, which English version shall be henceforth reworded as follows:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company’s subscribed share capital is fixed at EUR 4,762,000.- (four million seven hundred sixty-two thousand euro), represented by 38,096 (thirty-eight thousand ninety-six) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the changes resolved above and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le cinq mars,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois ayant un capital social de EUR 37.243.125,- (trente-sept millions deux cent quarante-trois mille cent vingt-cinq euros), ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 91796 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mme Valérie Fagnant, employée, ayant son adresse professionnelle à Bertrange, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, le 5 mars 2015.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de LSREF3 Octopus Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant un capital social de EUR 4.506.500,- (quatre millions cinq cent six mille cinq cents euros), ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 182248 et constituée sous le nom initial de LSREF3 Lux Investments IV S.à r.l. selon un acte du notaire instrumentaire, daté du 29 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 16 janvier 2014, numéro 147, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 17 décembre 2014 par un acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial du 16 janvier 2015, numéro 119 (la «Société»).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

A. La totalité du capital social, représentée par 36.052 (trente-six mille cinquante-deux) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique;

B. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après; et

C. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant de EUR 255.500,- (deux cent cinquante-cinq mille cinq cents euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 4.506.500,- (quatre millions cinq cent six mille cinq cents euros) à un montant de EUR 4.762.000,- (quatre millions sept cent soixante-deux mille euros) par voie de création et d'émission de 2.044 (deux mille quarante-quatre) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») et souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique par un apport en numéraire pour un montant total de souscription de EUR 255.500,- (deux cent cinquante-cinq mille cinq cents euros);

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 255.500,- (deux cent cinquante-cinq mille cinq cents euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 4.506.500,- (quatre millions cinq cent six mille cinq cents euros) à un montant de EUR 4.762.000,- (quatre millions sept cent soixante-deux mille euros) par voie de création et d'émission de 2.044 (deux mille quarante-quatre) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, en contrepartie d'un apport en numéraire de l'Associé Unique d'un montant total de EUR 255.500,- (deux cents cinquante-cinq mille cinq cents euros).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, déclare souscrire 2.044 (deux mille quarante-quatre) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) par part sociale et libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales souscrites par un apport en numéraire pour un montant total de souscription de EUR 255.500,- (deux cent cinquante-cinq mille cinq cents euros) qui est intégralement alloué au capital social de la Société.

L'ensemble des 2.044 (deux mille quarante-quatre) Nouvelles Parts Sociales émises sont donc intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR 255.500,- (deux cent cinquante-cinq mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus, l'Associé Unique détient maintenant 38.096 (trente-huit mille quatre-vingt-seize) parts sociales ordinaires de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 4.762.000,- (quatre millions sept cent soixante-deux mille euros) représenté par 38.096 (trente-huit mille quatre-vingt-seize) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,-(cent vingt-cinq euros) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription de l'émission des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. Fagnant et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 09 mars 2015. 2LAC/2015/5059. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015041760/174.

(150047768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Intu Zaragoza Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 193.114.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of January,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Intu Zaragoza S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, dated 11 December 2014, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under company number B 193089 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Ruadhan O Ciarain, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 14 January 2015.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

I. The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Intu Zaragoza Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, dated 11 December 2014, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under company number B 193114 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

II. The Shareholder recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Shareholder:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-).

2 To issue one million and two hundred and fifty thousand (1,250,000) new ordinary shares having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

3 To accept subscription for these new shares by the Company's sole shareholder and to accept payment in full for such new shares, together with a share premium in an aggregate amount of eight million and six hundred and ninety thousand and six hundred and seventy-nine euro (EUR 8,690,679.-), by a contribution in cash.

4 To restate article 5 of the articles of incorporation of the Company to reflect the foregoing.

5 Miscellaneous.

III. The Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one million and two hundred and fifty thousand (1,250,000) new ordinary shares having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

Subscription - Payment

Thereupon the Shareholder declared to subscribe for the one million and two hundred and fifty thousand (1,250,000) new ordinary shares, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each and to make payment in full of the nominal value of such shares together with a share premium in an aggregate amount of eight million and six hundred and ninety thousand and six hundred and seventy-nine euro (EUR 8,690,679.-).

The amount of eight million and seven hundred and three thousand and one hundred and seventy-nine euro (EUR 8,703,179.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Fifth resolution

The Shareholder resolved to fully restate article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions.

As a consequence, article 5 of the articles of incorporation of the Company shall from now on read as follows:

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twenty-five thousand euros (EUR 25,000.-) divided into two million and five hundred thousand (2,500,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at four thousand one hundred euro (EUR 4,500.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinze janvier,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Intu Zaragoza S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée régie par les lois du Luxembourg, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, constituée par un acte de Me Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, le 11 décembre 2014, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193089 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Ruadhan O Ciarain, juriste, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 14 janvier 2015.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

I. L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Intu Zaragoza Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée régie par les lois du Luxembourg, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, constituée par un acte de Me Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, le 11 décembre 2014, en immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193114 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont encore jamais été modifiés.

II. L'Associé reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant, lequel est connu de l'Associé:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-).

2. Émission de un million deux cent cinquante mille (EUR 1.250.000) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01).

3. Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par l'associé unique de la Société et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales ainsi que le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de huit millions six cent quatre-vingt-dix mille six cent soixante-dix-neuf euros (EUR 8.690.679,-), par un apport en numéraire.

4. Refonte des articles 5 des statuts de la Société reflétant ce qui précède.

5. Divers.

III. L'Associé a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-).

Seconde résolution

L'Associé a décidé d'émettre un million deux cent cinquante mille (EUR 1.250.000) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01).

Souscription - Libération

L'Associé a déclaré souscrire un million deux cent cinquante mille (EUR 1.250.000) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et libérer intégralement la valeur nominale de ces nouvelles parts sociales et payer une prime d'émission d'un montant total de huit millions six cent quatre-vingt-dix mille six cent soixante-dix-neuf euros (EUR 8.690.679,-).

Le montant de huit millions sept cent trois mille cent soixante-dix-neuf euros (EUR 8.703.179,-) est dès lors à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé de procéder à la refonte de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus.

En conséquence l'article 5 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) divisé en deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus de capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payés sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être

utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à quatre mille cent euro (EUR 4.100,-).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: R. O Ciarain, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 22 janvier 2015. GAC/2015/657. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015041668/148.

(150047887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Jamp S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-8399 Wondhof, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 195.312.

— STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of March.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

Zaka Rendement, a joint stock company (société anonyme), incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons, and registered with the Luxembourg Trade Register under number B 182057,

Mr Dimitri ANTONIADES, employee, born in Neuilly-sur-Seine (F) on 21 September 1966, residing at F-06670 St Blaise, 125, Chemin de Lauzière,

both here represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, professionally residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of two proxies given under private seal on 17 and 19 February 2015, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such parties, represented as above stated, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which they declare to establish as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The objects of the Company are (a) the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings, (b) the investment in, the development of, the acquisition the exploitation and the disposal of any intellectual property rights and (c) to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form in respect of its own or any other group company's obligations and debts.

The Company may also (a) borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates for the purposes listed in the preceding paragraphs, (b) grant security over all or any part of the assets of the

Company in connection with and for the purposes listed under the preceding paragraphs and (c) enter into agreements, including but not limited to, underwriting agreements, credit agreements, marketing agreements, selling agreements, contracts for services, bank securities and cash administration agreements and agreements creating security in connection with the objects in the preceding paragraphs.

The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense so as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg law without the relevant authorisation or license.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name “Jamp S.à.r.l.”.

Art. 5. The registered office is established in Koerich.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company’s corporate capital is fixed at one hundred fifty thousand euro (150,000.- EUR) represented by one hundred fifty thousand (150,000) shares with a par value of one euro (1.-EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders’ decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders’ meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company’s shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of any manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in registered office of the Company.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in registered office of the Company.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, the parties have subscribed to and have fully paid in cash the entirety of the one hundred fifty thousand (150,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each as follows:

Zaka Rendement, prenamed	120,000 shares	EUR 120,000.-
Mr Dimitri Antoniadès, prenamed	30,000 shares	EUR 30,000.-
TOTAL:	150,000 shares	EUR 150,000.-

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Transitory Provision

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2015.

Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholder, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at two (2) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

Ms. Céline DOYEN, employee, born on June 24, 1972 in Huy Belgium, with professional address at 7, rue des Trois Cantons L-8399 Windhof, Grand-Duchy of Luxembourg.

Ms. Aurélie PARAGE, employee, born on February 14, 1983 in Saint-Mard Belgium, with professional address at 7, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof, Grand-Duchy of Luxembourg.

Towards third parties, the Company shall the sole signature of any manager.

2. Resolved that the registered office shall be at L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the French text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatre mars.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

Zaka Rendement, société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182057,

Monsieur Dimitri ANTONIADES, salarié, né à Neuilly-sur-Seine (F) le 21 septembre 1966, demeurant à F-06670 St Blaise, 125, Chemin de Lauzière,

tous deux représentés par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu de deux procurations sous seing privé données le 17 et 19 février 2015, qui après avoir été paraphées et signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, seront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, représentés comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Les objets de la Société sont (a) l'acquisition et la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, (b) l'investissement dans, le développement de, l'acquisition, l'exploitation et la vente de tous droits de propriété intellectuelle et (c) l'exercice de tout commerce ou entreprise commerciale de quelque nature et l'acquisition, la prise d'engagements et la poursuite de tout ou partie d'une entreprise commerciale, de toute propriété et/ou de toutes obligations de toute personne poursuivant une entreprise commerciale.

La Société peut accorder toute assistance financière aux entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment l'octroi de prêts et de garanties ou de sûretés sous quelque forme que ce soit, en garantie de ses propres obligations et dettes ou celles de toute autre société du groupe.

La Société peut également (a) emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (b) accorder des sûretés sur toute ou partie des actifs de la Société en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (c) conclure des accords et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de souscription d'un risque, des contrats de crédit, des contrats de marketing, des contrats de vente, des contrats de services, des contrats bancaires, des contrats de garantie, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats créant des garanties en relation avec les objets mentionnés sous les paragraphes précédents.

Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci, étant entendu que la Société ne devra conclure aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier

ou qui requerrait une autorisation d'établissement conformément au droit luxembourgeois sans disposer de la licence ou de l'autorisation légalement requise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "Jamp S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Koerich.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à cent cinquante mille euro (150.000,- EUR) représenté par cent cinquante mille (150.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1.-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue au siège social de la Société.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elles ont souscrit et intégralement libéré en espèces les cent cinquante mille (150,000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune comme suit:

Zaka Rendement, prénommée	120.000 parts sociales	EUR 120.000.-
Mr Antoniadès Dimitri, prénommé	30.000 parts sociales	EUR 30.000.-
TOTAL:	150.000 parts sociales	EUR 150.000.-

La preuve de ces versements a été apportée au notaire soussigné qui constate expressément que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Disposition transitoire

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2015.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

- 1) Fixation du nombre de Gérants à deux (2), et nomination des Gérants suivants pour une période illimitée:

Madame Céline DOYEN, salariée, née le 24 juin 1972 à Huy, Belgique, demeurant professionnellement au 7, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg.

Madame Aurélie PARAGE, salariée, née le 14 février 1983 à Saint-Mard, Belgique, demeurant professionnellement au 7, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant.

2) Fixation du siège social de la Société à L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/7087. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 13 mars 2015.

Référence de publication: 2015041697/318.

(150047288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Bolder S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 150.143.

Halfwinder SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 195.843.

Botterfok SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 195.894.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of March.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary, residing in Redange-sur-Attert (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting (the "Meeting") of the shareholders of BOLDER SPF S.A. (hereinafter referred to as the "Company"), société anonyme - société de gestion de patrimoine familial, having its registered office at 40, avenue de Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on December 15th, 2009, published at the Mémorial C number 147 on January 25th, 2010, registered at the Luxembourg Commercial Register under number B 150.143.

The meeting is chaired by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert.

The chairman appointed as secretary Mrs. Anaïs DEYGLUN, notary clerk, residing professionally at 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert.

The meeting elected as scrutineer Mr. Adrianus Johannes Paulus Marie VAN DER KROFT, directors of companies, residing at B-2970 Schilde, Speelhodreef, 41 (Belgium).

The chairman declared and requested the undersigned notary to act:

I. That the sole shareholders present and the number of his shares are shown on an attendance list, signed "ne varietur" by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary and the undersigned notary. The said attendance list will be registered with these minutes, after initialed "ne varietur" by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary and the undersigned notary.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation, forty thousand (40,000) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, representing the entire share capital of the Company, presently fixed at one million Euro (EUR 1,000,000.-), are present at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the board of directors of the Company (the "Board") has decided on December 15th, 2014 to propose to the sole shareholder of the Company to divide the Company into two (2) Luxembourg new companies sociétés anonymes

- société de gestion de patrimoine familial, (hereinafter referred to as the “New Companies”), by contribution in kind of all assets and liabilities of the Company to the New Companies, with the following registered office and social denominations:

- HALFWINDER SPF S.A., with registered office at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey and a share capital of five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of twenty five Euro (EUR 25.-) each, and

- BOTTERFOK SPF S.A., with registered office at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey and a share capital of five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

The Board of the Company has approved a demerger proposal in the course of its meeting pursuant a deed of the undersigned notary on December 29th, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 180 of January 23rd, 2015 (the “Demerger Proposal”).

The sole shareholder of the Company has perfect knowledge of the Demerger Proposal as approved and submitted by the Board of Directors.

IV. That it is necessary to correct a purely clerical error occurred in the aforesaid Demerger Proposal in the name of the company BOTTERFOK SPF S.A.

V. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Approval and implementation of the demerger by dissolution of the Company without liquidation by the formation of two (2) new Luxembourg companies “société de gestion de patrimoine familial sous la forme de sociétés anonymes” (the “New Companies”) HALFWINDER SPF S.A. and BOTTERFOK SPF S.A., with their respective registered office at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, Grand Duchy of Luxembourg, in accordance with articles 288 and 307 of the Law and the Demerger Proposal.

2. Waiver of the application of article 293, article 294 paragraphs (1), (2) and (4), and of article 295 paragraph (1) c), d) and e) of the Law, in accordance with article 296 of the Law.

3. Approval of the transfer to the New Companies of all the Company’s assets and liabilities, without exception, following the Company’s dissolution without liquidation and determination of effective date of demerger.

4. Approval of the allotment by the New Companies to the current shareholders of the Company, in exchange for the contribution of all the assets and liabilities of the Company, as well as full payment of the value rated newly issued shares as stated in the Draft Demerger.

5. Incorporation of the New Companies.

6. Approval of the terms of cancellation of the Company’s shares and the terms of delivery of the new shares issued by the New Companies in accordance with the Demerger Proposal.

7. Discharge to the Board of Directors and the statutory auditor of the Company.

8. Acknowledgement of the perfection of the demerger and the consequent dissolution without liquidation of the Company.

9. Conservation of the Company’s corporate documents.

10. Miscellaneous.

The Meeting, after deliberation, takes unanimously passed the following resolutions:

First resolution:

The Meeting resolves to approve and implement the demerger by dissolution of the Company without liquidation by the formation of two (2) new Luxembourg companies “société de gestion de patrimoine familial sous la forme de sociétés anonymes” (the “New Companies”) HALFWINDER SPF S.A. and BOTTERFOK SPF S.A., with their respective registered office at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, and not initially planned at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, Grand Duchy of Luxembourg, in accordance with articles 288 and 307 of the Luxembourg law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the “Law”) and the Demerger Proposal.

Second resolution:

The Meeting resolves to waive the application of articles 293, 294 paragraphs (1), (2) and (4), and 295 paragraph (1) c), d) et e), in accordance with article 296 of the Law.

Third resolution:

The Meeting acknowledges that no significant change occurred in the Company’s assets and liabilities since the establishment of the Demerger Proposal and resolves to transfer to the New Companies all the Company’s assets and liabilities, without exception, following the Company’s dissolution without liquidation, as proposed in the Demerger Proposal.

The Meeting resolves that as proposed in the Demerger Proposal, the demerger shall accountingwise have retroactive effect as of September 30th, 2014 and that all actions taken by the Company since that date should be considered as having been taken on behalf of the New Companies.

The Meeting resolves that where an asset of the Company is not assigned to any of the New Companies and where the interpretation of the Demerger Proposal does not make a decision on its assignment possible, the asset or the amount corresponding to the value thereof shall be assigned to all the New Companies in proportion to the assets contributed and assigned to each of them and it resolves that where a liability of the Company is not assigned to any of the New Companies and where the interpretation of the Demerger Proposal does not make a decision on its assignment possible, each of the New Companies shall be jointly and severally liable therefor. The joint and several liability of the New Companies shall however be limited to the net assets assigned to each of them.

Fourth resolution:

The Meeting resolves to approve the allotment of the shares of the New Companies to the current shareholders of the Company, in exchange for the contribution of all the assets and liabilities of the Company, as well as full payment of the newly issued shares as proposed in the Draft Demerger.

The Meeting resolves to approve the exchange report proposed by the Demerger Proposal, dated December 24th, 2014 prepared by Grant Thornton Lux Audit S.A., Independent Expert, having its registered office at L-8308 Capellen, 89A, Pafbruch accordance with Article 26-1 of the Law.

Article 307-5 of the Law applies.

Fifth resolution:

The Meeting resolves to incorporate each of two (2) New Companies, the articles of incorporation of which shall read as stated in the Demerger Proposal and requests the undersigned notary to draw up the deed of incorporation of each of the New Companies as follows:

HALFWINDER S.P.F. S.A.

“Name, Duration, Registered office, Purpose

Art. 1. There is hereby formed under the name “HALFWINDER SPF S.A.”, a “Société de Gestion de Patrimoine Familial” (“SPF”) under the form of a “société anonyme”, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and more particularly by the laws of August 10th, 1915 on commercial companies as modified and by the law of 11 May 2007 relative to the private asset management company (“SPF”) and by the present articles of association.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, and realisation of assets consisting of financial instruments within the meaning of sense of the law of 5 August 2005 on financial collateral agreements, and of cash and assets of any kind held in account.

The Company can also borrow, including by means of bond issues, or otherwise incur debt in order to finance its business activity.

It may not carry out any commercial activity.

It shall reserve its shares for natural persons acting within the scope of the management of their private assets, or for proprietary entities acting exclusively in the interest of the private assets of one or several natural persons, or for intermediaries acting on behalf of the forenamed investors.

It may not interfere in the management of a company in which it holds a participating interest.

The shares it will issue shall not be placed in public investments or admitted for listing on a stock exchange.

It may take all measures for the purpose of safeguarding its rights, and enter in general transactions attached to its purpose or liable to promote it and it can also perform any activities and operations that are directly or indirectly connected to its object, while always remaining, however, within the limits of the law of 11 May 2007 on the formation of a private asset management company (“SPF”).

Art. 4. The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Corporate capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at EUR 500,000.- (five hundred thousand Euros) represented by 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in nominative form.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Management, Supervision

Art. 6. The Company is managed by a Board of Directors, composed of at least three members in the case where the Company has more than one shareholder. Otherwise, one sole director can exercise alone the powers devolved to the Board of Directors.

They can be shareholders or not, and are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may renew their mandate or remove them at any time. The directors shall hold office until their successor are elected.

The number of directors and their term are fixed by the general meeting of the shareholders.

The Board of Directors shall choose from among its members a chairman and may choose among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The chairman shall preside at all the meetings of the Board of Directors, but in his absence, the Board of Directors may appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

The Board of Directors is convened by the Chairman as often as the interest of the Corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if fifty percent (50%) of the directors are present or represented at the meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie, the chairman shall have a casting vote.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Directors is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Directors shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by phone.

The deliberations of the Board of Directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the Chairman, or if applicable, by his substitute, or by two directors present at the meeting. Any copy or excerpt of such minutes shall be signed by the chairman or two directors.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant withdrawal with or without payment.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed either by the chairman of the Board of Directors or by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

The company shall indemnify any director and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Shareholders' meetings

Art. 10. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify any acts relating to the operations of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing ten per cent (10%) of the Company's share capital. If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Thursday of March at 10.00 a.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits required by laws shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing cable, telegram, telex or facsimile. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the shareholders present or represented.

General meetings of shareholders may also be held by conference call or videoconference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 12. A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders.

Business year, Allocation of profits

Art. 13. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st of each year.

Art. 14. After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation. On the net profit, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. The Corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 16. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts, and also to the provisions of the law of 11 May 2007 on the formation of a private asset management company ("SPF")."

Transitory dispositions:

1. The first fiscal year will begin on the date of the General meeting which will approve the division and will end on the December 31st, 2015.
2. The first general meeting will be held on March 10th, 2016.
3. The first directors and auditors will be appointed by the general meeting of the shareholders to be held after the incorporation of the Company.

Subscription - Payment

Evidence of all payments made by contribution in kind have been provided to the undersigned notary by a report dated December 24th, 2014 from "Grant Thornton Lux Audit S.A.", Independent auditor, with registered office at L-8308 Capellen, 89A, Pafebuch (RCS Luxembourg B 43.298) in accordance with articles 26-1 and 294 (3) of the Law.

This report, signed "ne varietur" by the proxy-holder of the represented shareholders, by the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will remain attached to the original of these minutes to be registered therewith, provides the following conclusions:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

The undersigned notary declared that the conditions provided for by article 26 of the Law, have been observed.

Resolutions of shareholders:

The shareholders, represented as aforesaid and representing the entire subscribed capital, have immediately proceeded, through his proxy-holder, to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).
 2. The following are appointed as directors of the company, for a period of six (6) years, the following persons:
 - Mr. Adrianus Johannes Paulus Marie VAN DER KROFT, born on January 26th, 1949 in Arnhem (The Netherlands), residing at B-2970 Schilde, Speelhodreef, 41 (Belgium);
 - Mr. Claude ZIMMER, born on July 18th, 1956 in Luxembourg, residing professionally at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel; and
 - Mr. Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING, born on March 22nd, 1965 in Heerlen (The Netherlands), residing professionally at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
 3. Has been appointed statutory auditor of the company, for a period of six (6) years, the following persons: "ZIMMER & PARTNERS S.A." having its registered office at 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 151.507).
 4. The registered office is established at 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 5. The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the Company and its representation to one or several of the directors.
- BOTTERFOK SPF S.A.

"Name, Duration, Registered office, Purpose

Art. 1. There is hereby formed under the name "BOTTERFOK SPF S.A.", a "Société de Gestion de Patrimoine Familial" ("SPF") under the form of a "société anonyme", governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and more particularly by the laws of August 10th, 1915 on commercial companies as modified and by the law of 11 May 2007 relative to the private asset management company ("SPF") and by the present articles of association.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, and realisation of assets consisting of financial instruments within the meaning of sense of the law of 5 August 2005 on financial collateral agreements, and of cash and assets of any kind held in account.

The Company can also borrow, including by means of bond issues, or otherwise incur debt in order to finance its business activity.

It may not carry out any commercial activity.

It shall reserve its shares for natural persons acting within the scope of the management of their private assets, or for proprietary entities acting exclusively in the interest of the private assets of one or several natural persons, or for intermediaries acting on behalf of the forenamed investors.

It may not interfere in the management of a company in which it holds a participating interest.

The shares it will issue shall not be placed in public investments or admitted for listing on a stock exchange.

It may take all measures for the purpose of safeguarding its rights, and enter in general transactions attached to its purpose or liable to promote it and it can also perform any activities and operations that are directly or indirectly connected to its object, while always remaining, however, within the limits of the law of 11 May 2007 on the formation of a private asset management company (“SPF”).

Art. 4. The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Corporate capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at EUR 500,000.- (five hundred thousand Euros) represented by 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in nominative form.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Management - Supervision

Art. 6. The Company is managed by a Board of Directors, composed of at least three members in the case where the Company has more than one shareholder. Otherwise, one sole director can exercise alone the powers devolved to the Board of Directors.

They can be shareholders or not, and are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may renew their mandate or remove them at any time. The directors shall hold office until their successor are elected.

The number of directors and their term are fixed by the general meeting of the shareholders.

The Board of Directors shall choose from among its members a chairman and may choose among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The chairman shall preside at all the meetings of the Board of Directors, but in his absence, the Board of Directors may appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

The Board of Directors is convened by the Chairman as often as the interest of the Corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if fifty percent (50%) of the directors are present or represented at the meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie, the chairman shall have a casting vote.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Directors is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Directors shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by phone.

The deliberations of the Board of Directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the Chairman, or if applicable, by his substitute, or by two directors present at the meeting. Any copy or excerpt of such minutes shall be signed by the chairman or two directors.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or teletype, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant withdrawal with or without payment.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed either by the chairman of the Board of Directors or by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

The company shall indemnify any director and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Shareholders' meetings

Art. 10. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify any acts relating to the operations of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing ten per cent (10%) of the Company's share capital. If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Thursday of March at 02.00 p.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits required by laws shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing cable, telegram, telex or facsimile. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the shareholders present or represented.

General meetings of shareholders may also be held by conference call or videoconference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 12. A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders.

Business year, Allocation of profits

Art. 13. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st of each year.

Art. 14. After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation. On the net profit, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. The Corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 16. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts, and also to the provisions of the law of 11 May 2007 on the formation of a private asset management company (“SPF”).”

Transitory dispositions:

The first fiscal year will begin on the date of the General meeting which will approve the division and will end on the December 31st, 2015.

The first general meeting will be held on March 10th, 2016.

The first directors and auditors will be appointed by the general meeting of the shareholders to be held after the incorporation of the Company.

Subscription - Payment:

Evidence of all payments made by contribution in kind have been provided to the undersigned notary by a report dated December 24th, 2014 from “Grant Thornton Lux Audit S.A.”, Independent auditor, with registered office at L-8308 Capellen, 89A, Pafebuch (RCS Luxembourg B 43.298) in accordance with articles 26-1 and 294 (3) of the Law.

This report, signed “ne varietur” by the proxy-holder of the represented shareholders, by the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will remain attached to the original of these minutes to be registered therewith, provides the following conclusions:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n’a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

The undersigned notary declared that the conditions provided for by article 26 of the Law, have been observed.

Resolutions of shareholders:

The shareholders, represented as aforesaid and representing the entire subscribed capital, have immediately proceeded, through his proxy-holder, to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).

2. The following are appointed as directors of the company, for a period of six (6) years, the following persons:

- Mr. Adrianus Johannes Paulus Marie VAN DER KROFT, born on January 26th, 1949 in Arnhem (The Netherlands), residing at B-2970 Schilde, Speelhodreef, 41 (Belgium);

- Mr. Claude ZIMMER, born on July 18th, 1956 in Luxembourg, residing professionally at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel; and

- Mr. Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING, born on March 22nd, 1965 in Heerlen (The Netherlands), residing professionally at L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

3. Has been appointed statutory auditor of the company, for a period of six (6) years, the following persons:

“ZIMMER & PARTNERS S.A.” having its registered office at 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 151.507).

4. The registered office is established at 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the Company and its representation to one or several of the directors.

Sixth resolution:

The Meeting resolves to approve the terms of cancellation of the Company’s shares and the terms of delivery of the shares issued by the New Companies as set out in the Demerger Proposal.

Seventh resolution:

The Meeting resolves to grant full discharge to the Company's directors as well as to the Company's auditor for the exercise of their duties until the present date.

Eighth resolution:

The Meeting acknowledges that the demerger of the Company is perfected as provided for by article 301 of the Law, without prejudice to article 302 of the Law on the effect of the demerger towards third parties, and that the Company is dissolved without liquidation as a consequence of the demerger.

Ninth resolution:

The Meeting resolves to keep the Company's corporate documents at the registered office of the Company during the minimum period provided for by the Law.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated incorporation are estimated at approximately eight thousand Euro (EUR 8,000.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le seize mars.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réuni

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires («l'Assemblée») de la société anonyme BOLDER SPF. S.A., (ci-après la «Société») une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social au 40, avenue de Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 15 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 147 le 25 janvier 2010, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 150.143

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert.

La présidente désigne comme secrétaire Mme Anaïs DEYGLUN, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Adrian VAN DER KROFT, administrateur de sociétés, demeurant au 41, Speelholdreef, B-2970 Schilde (Belgique).

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'actionnaire unique présent et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée «ne varietur» par la présidente, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, soit quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR), chacune, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR), sont présentes à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que le conseil d'administration (le «Conseil») de la Société a décidé le 15 décembre 2014 de proposer à l'actionnaire unique de la Société la scission de la Société en deux (2) nouvelles sociétés luxembourgeoises de gestion de patrimoine familial sous la forme de sociétés anonymes (ci-après les «Nouvelles Sociétés») par apport en nature de tous les actifs et passifs de la Société aux Nouvelles Sociétés, qui auront le siège social et la dénomination sociale comme suit:

- HALFWINDER SPF S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey et un capital social de cinq cent mille euros (500.000,- EUR) représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune; et

- BOTTERFOK SPF S.A. avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey et un capital social de cinq cent mille euros (500.000,- EUR) représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le Conseil de la Société a approuvé le projet de scission suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés n° 180 le 23 janvier 2015 (le «Projet de Scission»).

L'actionnaire unique de la société a parfaite connaissance du Projet de Scission tel qu'il a été approuvé et soumis par le Conseil d'Administration.

IV. Qu'il y a lieu de rectifier l'erreur purement matérielle survenue dans le prédit Projet de Scission dans la dénomination sociale de la société à constituer BOTTERFOK SPF S.A.

V. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Approbation et réalisation de la scission par dissolution de la Société sans sa liquidation par la constitution de deux (2) nouvelles sociétés de gestion de patrimoine familial sous la forme de sociétés anonymes de droit luxembourgeois («les Nouvelles Sociétés»), HALFWINDER SPF S.A. et BOTTERFOK SPF S.A, ayant respectivement leur siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue de Monterey, Grand-Duché de Luxembourg, conformément aux articles 288 et 307 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales luxembourgeoises telle que modifiée (la «Loi») et au Projet de Scission.

2. Renonciation à l'application des articles 293, 294 paragraphes (1), (2) et (4) et 295 paragraphe (1) c), d) et e) de la Loi, conformément à l'article 296 de la Loi.

3. Approbation du transfert aux Nouvelles Sociétés de l'ensemble des éléments du patrimoine actif et passif de la Société sans exception, suite à la dissolution sans liquidation de la Société.

4. Approbation de l'attribution par les Nouvelles Sociétés aux actionnaires actuels de la Société, en échange de l'apport de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société, ainsi que la libération intégrale de la valeur nominale des actions nouvellement émises tel qu'énoncé dans le Projet de Scission.

5. Constitution des Nouvelles Sociétés.

6. Approbation des modalités d'annulation des actions de la Société et des modalités de remise des actions émises par les Nouvelles Sociétés conformément au Projet de Scission.

7. Décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société

8. Constatation de la réalisation de la scission et de la dissolution sans liquidation de la Société.

9. Conservation des documents sociaux de la Société.

10. Divers.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée déclare approuver et réaliser la scission de la Société par dissolution de la Société sans sa liquidation par la constitution de deux (2) nouvelles sociétés de gestion de patrimoine familial sous la forme de sociétés anonymes de droit luxembourgeois («les Nouvelles Sociétés»), HALFWINDER SPF S.A. et BOTTERFOK SPF S.A, ayant respectivement leur siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, et non initialement prévu à L-2163 Luxembourg, 40, avenue de Monterey, Grand-Duché de Luxembourg, conformément aux articles 288 et 307 de la Loi et par le Projet de Scission.

Deuxième résolution:

L'Assemblée décide de renoncer à l'application des articles 293, 294 paragraphes (1), (2) et (4) et 295 paragraphe (1) c), d) et e) de la Loi, conformément à l'article 296 de la Loi.

Troisième résolution:

L'Assemblée constate qu'aucun changement significatif n'est intervenu dans le patrimoine actif et passif de la Société depuis l'établissement du Projet de Scission et décide de transférer aux Nouvelles Sociétés l'ensemble des éléments du patrimoine actif et passif, sans exception, à la suite à la dissolution sans liquidation de la Société, comme proposé dans le Projet de Scission.

L'Assemblée décide que conformément au Projet de Scission, la scission aura d'un point de vue comptable un effet rétroactif au 30 septembre 2014 et que tous les actes passés par la Société depuis cette date seront d'un point de vue comptable considérés comme ayant été passés au nom et pour le compte des Nouvelles Sociétés.

L'Assemblée décide qu'au cas où un élément de l'actif de la Société n'est transmis à aucune des Nouvelles Sociétés et que lorsque la lecture du Projet de Scission n'apporte pas de réponse quant à une possible transmission, l'élément d'actif ou le montant correspondant à sa valeur devra être transmis aux Nouvelles Sociétés en proportion de l'actif apporté et transmis à chacune d'elles et décide que lorsqu'un élément du passif de la Société n'a été transmis à aucune des Nouvelles Sociétés et lorsque la lecture du Projet de Scission n'apporte pas de réponse quant à une possible transmission, chacune

des sociétés en sera tenue conjointement et individuellement responsable. La responsabilité conjointe et individuelle des Nouvelles Sociétés se limitera néanmoins à l'actif net qui leur sera transmis.

Quatrième résolution:

L'Assemblée décide d'approuver et constater l'attribution des actions des Nouvelles Sociétés aux actionnaires actuels de la Société, en échange de l'apport de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société, ainsi que la libération intégrale de la valeur nominale des actions nouvellement émises, comme proposé dans le Projet de Scission.

L'Assemblée décide d'approuver le rapport d'échange proposé par le Projet de Scission, en date du 24 décembre 2014 dressé par Grant Thornton Lux Audit S.A., Expert indépendant, ayant son siège social à L-8308 Capellen, 89A, Pafebruch conformément à l'article 26-1 de la Loi.

L'article 307-5 de la Loi est applicable.

Cinquième résolution:

L'Assemblée décide de constituer les deux (2) Nouvelles Sociétés, les statuts devront se lire comme indiqué dans le Projet de Scission, et a requis le notaire instrumentant d'établir les statuts de chacune des Nouvelles Sociétés comme suit:

HALFWINDER S.P.F. S.A.

Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué une société anonyme de gestion de Patrimoine Familial («S.P.F.») (la «Société») sous la dénomination HALFWINDER SPF S.A., régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et telle que complétée, et du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («S.P.F.»), et par les présents statuts.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société peut emprunter au moyen d'émission d'obligations, ou s'endetter autrement pour financer son activité.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, et elle pourra aussi effectuer toutes activités et opérations directement ou indirectement liées à son objet, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de patrimoine familial («S.P.F.»).

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

En cas d'événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social pouvant faire obstacle à l'activité normale de la Société à son siège sont imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Capital social, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille Euros) représenté par 20.000 (vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,-(vingt-cinq Euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration, Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins si elle compte plusieurs actionnaires. Sinon, un administrateur unique pourra exercer les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Ils peuvent être actionnaires ou non, et sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration doit choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion une autre personne pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre administrateur pour le représenter.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si cinquante pourcents (50%) des administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas d'égalité, le président aura voix prépondérante. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil d'Administration participants, utilisant ou non ce type de technologie.

Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites sur un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant ou par deux administrateurs présents à la réunion. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signé par le président ou deux administrateurs.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non-actionnaires.

La Société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de son président, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

La Société indemniserà tout administrateur et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateurs, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas

manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcents (10%) du capital social. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi de mois de mars à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette assemblée de s'entendre les unes les autres.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 12. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 16. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives, ainsi qu'aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («S.P.F.»).

Dispositions transitoires:

1. Le premier exercice commencera le jour de l'assemblée générale extraordinaire d'approbation du projet de scission et s'achèvera le 31 décembre 2015.

2. La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 10 mars 2016.

3. Les premiers administrateurs et commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui aura lieu après la constitution des sociétés.

Souscription - paiement:

La preuve de tous ces paiements par apport en nature a été rapportée au notaire soussigné par un rapport du 24 décembre 2014 de «Grant Thornton Lux Audit S.A.» Expert indépendant, ayant son siège social à L-8308 Capellen, 89A, Pafebruch (RCS Luxembourg B 43.298), conformément aux articles 26-1 et 294 (3) de la Loi.

Ce rapport, signé "ne varietur" par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, qui sera annexe au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps, vient aux conclusions suivantes:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Le notaire soussigné a déclaré que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Résolutions des actionnaires:

Les actionnaires, représentés comme ci-avant et représentant l'entière du capital social, ont immédiatement procédé à travers son mandataire à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire.

Ayant vérifié que l'assemblée était valablement constituée, il a décidé ce qui suit:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et de commissaire aux comptes à un (1).
2. Sont nommés administrateurs de la Société pour une durée de six (6) années, les personnes suivantes:
 - Monsieur Adrianus Johannes Paulus Marie VAN DER KROFT, né le 26 janvier 1949 à Arnhem (Pays-Bas), demeurant à B-2970 Schilde, Speelhodreef, 41 (Belgique);
 - Monsieur Claude ZIMMER, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel; et
 - Monsieur Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société pour une durée de six (6) années, la personne suivante:

«ZIMMER & PARTNERS S.A.» ayant son siège social au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 151.507).
4. Le siège social de la Société est établi au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.
5. L'assemblée autorise le conseil d'administration à conférer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs.

BOTTERFOK SPF S.A.

«Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué une société anonyme de gestion de Patrimoine Familial («S.P.F.») (la «Société») sous la dénomination BOTTERFOK SPF S.A., régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et telle que complétée, et du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («S.P.F.»), et par les présents statuts.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société peut emprunter au moyen d'émission d'obligations, ou s'endetter autrement pour financer son activité.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, et elle pourra aussi effectuer toutes activités et opérations directement ou indirectement liées

à son objet, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de patrimoine familial («S.P.F.»).

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

En cas d'événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social pouvant faire obstacle à l'activité normale de la Société à son siège sont imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Capital social, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille Euros) représenté par 20.000 (vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,-(vingt-cinq Euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins si elle compte plusieurs actionnaires. Sinon, un administrateur unique pourra exercer les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Ils peuvent être actionnaires ou non, et sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration doit choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion une autre personne pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre administrateur pour le représenter.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si cinquante pourcents (50%) des administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas d'égalité, le président aura voix prépondérante.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil d'Administration participants, utilisant ou non ce type de technologie.

Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites sur un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant ou par deux administrateurs présents à la réunion. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signé par le président ou deux administrateurs.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non-actionnaires.

La Société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de son président, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

La Société indemniserà tout administrateur et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateurs, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcents (10%) du capital social. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi de mois de mars à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette assemblée de s'entendre les unes les autres.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 12. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce

prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 16. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives, ainsi qu'aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («S.P.F.»).

Dispositions transitoires:

1. Le premier exercice commencera le jour de l'assemblée générale extraordinaire d'approbation du projet de scission et s'achèvera le 31 décembre 2015.

2. La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 10 mars 2016.

3. Les premiers administrateurs et commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui aura lieu après la constitution des sociétés.

Souscription - paiement:

La preuve de tous ces paiements par apport en nature a été rapportée au notaire soussigné par un rapport du 24 décembre 2014 de «Grant Thornton Lux Audit S.A.» Expert indépendant, ayant son siège social à L-8308 Capellen, 89A, Pafbruch (RCS Luxembourg B 43.298), conformément aux articles 26-1 et 294 (3) de la Loi.

Ce rapport, signé "ne varietur" par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, qui sera annexe au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps, vient aux conclusions suivantes:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Le notaire soussigné a déclaré que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Résolutions des actionnaires:

Les actionnaires, représentés comme ci-avant et représentant l'entière du capital social, ont immédiatement procédé à travers son mandataire à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire.

Ayant vérifié que l'assemblée était valablement constituée, il a décidé ce qui suit:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et de commissaire aux comptes à un (1).

2. Sont nommés administrateurs de la Société pour une durée de six (6) années, les personnes suivantes:

- Monsieur Adrianus Johannes Paulus Marie VAN DER KROFT, né le 26 janvier 1949 à Arnhem (Pays-Bas), demeurant à B-2970 Schilde, Speelhofreef, 41 (Belgium);

- Monsieur Claude ZIMMER, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel; et

- Monsieur Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société pour une durée de six (6) années, la personne suivante:

"ZIMMER & PARTNERS S.A." ayant son siège social au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 151.507).

4. Le siège social de la Société est établi au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

5. L'assemblée autorise le conseil d'administration à conférer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs.

Sixième résolution:

L'Assemblée décide d'approuver les modalités d'annulation des actions de la Société et les modalités de remise des actions émises par les Nouvelles Sociétés tel que présenté dans le Projet de Scission.

Septième résolution:

L'Assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Huitième résolution:

L'Assemblée constate la réalisation de la scission au sens de l'article 301 de la Loi, sans préjudice des dispositions de l'article 302 de la Loi sur l'effet de la scission vis-à-vis des tiers et la dissolution sans liquidation de la Société suite à cette réalisation de la scission

Neuvième résolution:

L'Assemblée décide de conserver les documents sociaux de la Société au siège social de la Société pendant le délai minimum prévu par la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit mille euros (8.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, le présent acte, à la date figurant au commencement de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: V. PIERRU, A. DEYGLUN, A. VAN DER KROFT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 19 mars 2015. Relation: DAC/2015/4555. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 1^{er} avril 2015.

Référence de publication: 2015050306/980.

(150057915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2015.

Intu Zaragoza S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 193.089.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of January,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Intu Holding S.à r.l., a private limited liability company, société à responsabilité limitée, organised under the laws of Luxembourg with a share capital of EUR 12,500.01 having its registered office at 7 rue Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg commerce and companies register, registre de commerce et des sociétés, under company number 180420 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Fabian Piron, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 14 January 2015.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

I. The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Intu Zaragoza S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, dated 11 December 2014, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under company number B 193089 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

II. The Shareholder recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Shareholder:

Agenda

1 To create ten (10) classes of shares, to be denominated class A ordinary shares, class B ordinary shares, class C ordinary shares, class D ordinary shares, class E ordinary shares, class F ordinary shares, class G ordinary shares, class H ordinary shares, class I ordinary shares, and class J ordinary shares having such rights and privileges attached thereto as set out in the articles of incorporation of the Company following their restatement as per item 6 of the present agenda.

2 To convert the existing one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, into one hundred and twenty-five thousand (125,000) class A ordinary shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) class B ordinary shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) class C ordinary shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) class D ordinary shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) class E ordinary shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) class F ordinary shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) class G ordinary shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) class H ordinary shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) class I ordinary shares, and one hundred and twenty-five thousand (125,000) class J ordinary shares.

3 To increase the corporate capital of the Company by an amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-).

4 To issue one hundred and twenty-five thousand (125,000) new class A ordinary shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) new class B ordinary shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) new class C ordinary shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) new class D ordinary shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) new class E ordinary shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) new class F ordinary shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) new class G ordinary shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) new class H ordinary shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) new class I ordinary shares, and one hundred and twenty-five thousand (125,000) new class J ordinary shares, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

5 To accept subscription for these new shares by the Company's sole shareholder and to accept payment in full for such new shares, together with a share premium in an aggregate amount of eight million and six hundred and ninety thousand and six hundred and seventy nine euro (EUR 8,690,679.-), by way of contribution in cash.

6 To restate articles 5, 27 and 28 of the articles of incorporation of the Company to reflect the foregoing.

7 Miscellaneous.

III. The Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to create ten (10) classes of shares, to be denominated class A ordinary shares, class B ordinary shares, class C ordinary shares, class D ordinary shares, class E ordinary shares, class F ordinary shares, class G ordinary shares, class H ordinary shares, class I ordinary shares, and class J ordinary shares having such rights and privileges attached thereto as set out in the articles of incorporation of the Company following their restatement.

Second resolution

The Shareholder resolved to convert the existing one million and two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, into one hundred and twenty-five thousand (125,000) class A ordinary shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) class B ordinary shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) class C ordinary shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) class D ordinary shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) class E ordinary shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) class F ordinary shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) class G ordinary shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) class H ordinary shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) class I ordinary shares, and one hundred and twenty-five thousand (125,000) class J ordinary shares.

Third resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-).

Fourth resolution

The Shareholder resolved to issue one hundred and twenty-five thousand (125,000) new class A ordinary shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) new class B ordinary shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) new class C ordinary shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) new class D ordinary shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) new class E ordinary shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) new class F ordinary shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) new class G ordinary shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) new class H ordinary shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) new class I ordinary shares, and one hundred and twenty-five thousand (125,000) new class J ordinary shares.

I ordinary shares, and one hundred and twenty-five thousand (125,000) new class J ordinary shares, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

Subscription - Payment

Thereupon the Shareholder declared to subscribe for the one hundred and twenty-five thousand (125,000) new class A ordinary shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) new class B ordinary shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) new class C ordinary shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) new class D ordinary shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) new class E ordinary shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) new class F ordinary shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) new class G ordinary shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) new class H ordinary shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) new class I ordinary shares, and one hundred and twenty-five thousand (125,000) new class J ordinary shares, each share of each class having a nominal value of one cent (EUR 0.01) and to make payment in full of the nominal value of such shares together with payment to the share premium account of the Company in an aggregate amount of eight million and six hundred and ninety thousand and six hundred and seventy-nine euro (EUR 8,690,679.-), it being understood that one tenth of the share premium amount, amounting to eight hundred and sixty-nine thousand and sixty-seven euro and ninety cents (EUR 869,067.90) will be attached to each of the ten classes of shares.

The amount of eight million and seven hundred and three thousand and one hundred and seventy-nine euro (EUR 8,703,179.-)] was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Fifth resolution

The Shareholder resolved to fully restate article 5, article 27 and article 28 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions.

As a consequence, article 5 of the articles of incorporation of the Company shall from now on read as follows:

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) which is divided into:

- two hundred and fifty thousand (250,000) class A ordinary Shares (the "Class A Ordinary Shares") with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- two hundred and fifty thousand (250,000) class B ordinary Shares (the "Class B Ordinary Shares") with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- two hundred and fifty thousand (250,000) class C ordinary Shares (the "Class C Ordinary Shares") with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- two hundred and fifty thousand (250,000) class D ordinary Shares (the "Class D Ordinary Shares") with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- two hundred and fifty thousand (250,000) class E ordinary Shares (the "Class E Ordinary Shares") with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- two hundred and fifty thousand (250,000) class F ordinary Shares (the "Class F Ordinary Shares") with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- two hundred and fifty thousand (250,000) class G ordinary Shares (the "Class G Ordinary Shares") with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- two hundred and fifty thousand (250,000) class H ordinary Shares (the "Class H Ordinary Shares") with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- two hundred and fifty thousand (250,000) class I ordinary Shares (the "Class I Ordinary Shares") with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up; and
- two hundred and fifty thousand (250,000) class J ordinary Shares (the "Class J Ordinary Shares") with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Article 27 of the articles of incorporation of the Company shall from now on read as follows:

Art. 27. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward

to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s).

In respect of each distribution of dividend, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- each Class A Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty-five per cent (0.65%) per annum of the nominal value of such Share, then
 - each Class B Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such Share, then,
 - each Class C Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such Share, then,
 - each Class D Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such Share, then,
 - each Class E Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such Share, then,
 - each Class F Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such Share, then,
 - each Class G Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such Share, then,
 - each Class H Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such Share, then,
 - each Class I Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such Share, then
 - each Class J Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such Share, (together the "Profit Entitlement"); and
- any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the Shares forming the then last outstanding class of Shares in alphabetical order (starting from the Class J Ordinary Shares until the Class A Ordinary Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Director(s) may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders.

The Director(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Article 28 of the articles of incorporation of the Company shall from now on read as follows:

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholder(s) adopted by half of the Shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Director(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

- (i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;
- (ii) second, to the Shareholders for the repayment of the nominal value of their shares in the Company;
- (iii) third, to the holders of all classes of shares in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at four thousand one hundred euro (EUR 4,100.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinze janvier,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Intu Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée régie par les lois du Luxembourg, au capital social de EUR 12.500,01, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180420 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Me Fabian Piron, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 14 janvier 2015.

La précitée procuration restera annexée aux présentes.

I. L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Intu Zaragoza S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée régie par les lois du Luxembourg, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, constituée par un acte de Me Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, le 11 décembre 2014, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193089 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont encore jamais été modifiés.

II. L'Associé reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant, lequel est connu de l'Associé:

Ordre du jour

1. Création de dix (10) catégories de parts sociales, dénommées parts sociales ordinaires de catégorie A, parts sociales ordinaires de catégorie B, parts sociales ordinaires de catégorie C, parts sociales ordinaires de catégorie D, parts sociales ordinaires de catégorie E, parts sociales ordinaires de catégorie F, parts sociales ordinaires de catégorie G, parts sociales ordinaires de catégorie H, parts sociales ordinaires de catégorie I et parts sociales ordinaires de catégorie J ayant les droits et privilèges qui y sont attachés conformément aux statuts de la Société suite à leur refonte telle qu'indiquée sous le point 6 du présent ordre du jour.

2. Conversion des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, en cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ordinaires de catégorie A, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ordinaires de catégorie B, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ordinaires de catégorie C, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ordinaires de catégorie D, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ordinaires de catégorie E, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ordinaires de catégorie F, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ordinaires de catégorie G, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ordinaires de catégorie H, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ordinaires de catégorie I, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ordinaires de catégorie J.

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-).

4. Émission de cent vingt-cinq mille (125.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A, cent vingt-cinq mille (125.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, cent vingt-cinq mille (125.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C, cent vingt-cinq mille (125.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D, cent vingt-cinq mille (125.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E, cent vingt-cinq mille (125.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F, cent vingt-cinq mille (125.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G, cent vingt-cinq mille (125.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H, cent vingt-cinq mille (125.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I et cent vingt-cinq mille (125.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01).

5. Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par l'associé unique de la Société et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales ainsi que le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de huit millions six cent quatre-vingt-dix mille six cent soixante-dix-neuf euros (EUR 8.690.679,-), par un apport en numéraire.

6. Refonte des articles 5, 27 et 28 des statuts de la Société reflétant ce qui précède.

7. Divers.

III. L'Associé a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de créer dix (10) catégories de parts sociales, dénommées parts sociales ordinaires de catégorie A, parts sociales ordinaires de catégorie B, parts sociales ordinaires de catégorie C, parts sociales ordinaires de catégorie D, parts sociales ordinaires de catégorie E, parts sociales ordinaires de catégorie F, parts sociales ordinaires de catégorie G, parts sociales ordinaires de catégorie H, parts sociales ordinaires de catégorie I et parts sociales ordinaires de catégorie J ayant les droits et privilèges qui y sont attachés conformément aux statuts de la Société suite à leur refonte.

Seconde résolution

L'Associé a décidé de convertir les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, en cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ordinaires de catégorie A, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ordinaires de catégorie B, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ordinaires de catégorie C, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ordinaires de catégorie

D, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ordinaires de catégorie E, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ordinaires de catégorie F, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ordinaires de catégorie G, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ordinaires de catégorie H, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ordinaires de catégorie I, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ordinaires de catégorie J.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-).

Quatrième résolution

L'Associé a décidé d'émettre cent vingt-cinq mille (125.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A, cent vingt-cinq mille (125.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, cent vingt-cinq mille (125.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C, cent vingt-cinq mille (125.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D, cent vingt-cinq mille (125.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E, cent vingt-cinq mille (125.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F, cent vingt-cinq mille (125.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G, cent vingt-cinq mille (125.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H, cent vingt-cinq mille (125.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I et cent vingt-cinq mille (125.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01).

Souscription - Libération

L'Associé a déclaré souscrire cent vingt-cinq mille (125.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A, cent vingt-cinq mille (125.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, cent vingt-cinq mille (125.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C, cent vingt-cinq mille (125.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D, cent vingt-cinq mille (125.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E, cent vingt-cinq mille (125.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F, cent vingt-cinq mille (125.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G, cent vingt-cinq mille (125.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H, cent vingt-cinq mille (125.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I et cent vingt-cinq mille (125.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et libérer intégralement la valeur nominale de ces nouvelles parts sociales et payer une prime d'émission d'un montant total de huit millions six cent quatre-vingt-dix mille six cent soixante-dix-neuf euros (EUR 8.690.679,-), étant entendu qu'un dixième du montant de la prime d'émission, d'un montant égal à huit cent soixante-neuf mille soixante-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 869.069,90) sera attaché à chacune des dix catégories de parts sociales.

Le montant de huit millions sept cent trois mille cent soixante-dix-neuf euros (EUR 8.703.179,-) est dès lors à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Cinquième résolution

L'Associé a décidé de procéder à la refonte des articles 5, 27 et 28 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus.

En conséquence l'article 5 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) qui est divisé en:

- deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales ordinaires de catégorie B (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales ordinaires de catégorie C (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales ordinaires de catégorie D (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales ordinaires de catégorie E (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales ordinaires de catégorie F (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales ordinaires de catégorie G (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales ordinaires de catégorie H (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales ordinaires de catégorie I (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées; et

- deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales ordinaires de catégorie J (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux Parts Sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les Parts Sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des Parts Sociales que la Société a rachetées à ses Associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux Associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

L'article 27 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 27. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les Associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux Associés.

Lors de chaque distribution de dividendes, le montant alloué à cet effet sera distribué de la manière suivante:

- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie A (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante-cinq pour cent (0,65%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie B (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante pour cent (0,60%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie C (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie D (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie E (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie F (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie G (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie H (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie I (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie J (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale (ensemble le «Droit au Bénéfice»), et

après allocation du Droit au Bénéfice, le solde du montant du dividende sera distribué intégralement à toutes les Parts Sociales constituant la dernière catégorie de parts sociales alors en circulation dans l'ordre alphabétique (commençant par les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J jusqu'aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A).

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux Associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

L'article 28 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des Associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

- (i) en premier lieu, aux créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) pour toutes les dettes et passifs de la Société;
- (ii) en deuxième lieu, aux Associés pour le remboursement de la valeur nominale de leurs Parts Sociales dans la Société;
- (iii) en troisième lieu, aux détenteurs de toutes les catégories de Parts Sociales suivant les règles de priorité et les proportions nécessaires afin d'aboutir sur une base globale au même résultat économique que les règles de distribution prévues pour les distributions de dividendes.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à quatre mille cent euro (EUR 4.100,-).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: Ruadhan O Ciarain, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 22 janvier 2015. GAC/2015/658. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015041669/373.

(150047897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Fresco International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 195.224.

En date du 13 mars 2015, Fresco Ventures S.à r.l. avec siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, associé unique de la Société, a cédé 5000 parts sociales qu'il détient dans la Société à Spreeuw Holdings B.V. avec siège social au Claude Debussylaan 24, 1082MD Amsterdam, qui les acquiert.

En conséquence, les associés de la Société sont désormais les suivants:

- Fresco Ventures S.à r.l. avec 7500 parts sociales; et
- Spreeuw Holdings B.V. avec 5000 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 mars 2015.

Référence de publication: 2015042892/16.

(150049387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Facs Investments Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 188.179.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 mars 2015, enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 10 mars 2015, Relation: 2LAC/2015/5160

Résolution unique

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants de Catégorie B de la Société pour une durée illimitée avec effet immédiat:

- a. Monsieur Julien MENGOZZI, né le 20 juillet 1981 à Thionville, France, dont l'adresse professionnelle est située au 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- b. Monsieur Stephan SCHILKEN, né le 28 septembre 1974 à Wetzlar, Allemagne, dont l'adresse professionnelle est située au 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015042894/20.

(150049208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.
